18 octobre 2007 **07.188**

Motion populaire Eric Delfosse

Permettre un juste accès au travail pour les domiciliés en Suisse

Nous les soussignés, demandent au Conseil d'Etat de prendre les mesures nécessaires maintenant devenues urgentes pour empêcher le marché du travail en ce qui concerne les résidents dans le canton de Neuchâtel de péricliter.

– Qu'à l'implantation ou à l'expansion de chaque entreprise bénéficiant de l'exonération d'impôt ou de l'allégement fiscal, que l'emploi d'un quota sensible de chômeurs et de sans-emploi lui soit imposé en échange, en particulier pour ceux sans emploi depuis an, dans des places correspondant à leurs capacités;
– que les mesures de placement de chômeurs et de fin de droit correspondent à une activité salariée en entreprise compatible à la continuation de leurs parcours d'emploi;
– imposer les frontaliers à la source aux mêmes barèmes que les employés domiciliés en Suisse;
– la mise en place d'une surveillance plus percutante contre le dumping salarial appliquée de façon égalitaire quel que soit la puissance des entreprises concernées, assortie de peines exemplaires.

Motivation

Le pouvoir d'achat des employés domiciliés dans le canton diminue en fonction des baisses de salaire imposées par l'offre bon marché de chercheurs d'emploi domiciliés en France qui sont engagés au détriment de ceux d'ici, dont bon nombre ont même perdu leur emploi.

Par conséquent, le marché du travail dans le canton périclite et faute de pouvoir d'achat des clients, de nombreux magasins et commerces sont acculés à la fermeture, ce qui amorce une pauvreté grandissante par effet de boule de neige. Les effets sont visibles à chaque coin de rue.

La montée de la pauvreté touche un secteur toujours grandissant de la population du canton et commence à l'heure actuelle à atteindre les classes moyennes. Un récent sondage digne de foi montre qu'une majorité écrasante de 87% de la population du canton plébiscite une limitation du nombre de travailleurs frontaliers. (*L'Express* du 22 mars 2007, page 2)

Comme nos loyers et tous les autres coûts fixes ne vont jamais baisser pour approcher les niveaux pratiqués en France, nous demandons la protection du gouvernement du canton contre ce fléau d'inégalité qui écrase l'économie de nombreux ménages dans le canton, protection à commencer par les mesures d'aide aux plus exposés qui sont proposées par cette motion qui pour des raisons évidentes est **munie de la clause d'urgence.**

Premier signataire: Eric Delfosse, Tertre 17, 2400 Le Locle.
Motion populaire munie de 115 signatures.